

Mars 2008

Principauté de Monaco



Elaboration du PIB / RNB

Rapport de Présentation

SOMMAIRE

1.	ENJEUX.....	3
	MONACO : UNE ECONOMIE DYNAMIQUE ET DIVERSIFIEE.....	3
	UN ENGAGEMENT PRIS PAR LA PRINCIPAUTE SUR LE PLAN INTERNATIONAL.....	4
	LES AGREGATS ECONOMIQUES : UN OUTIL DU DEBAT ENTRE ETATS.....	4
2.	CADRE REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIE RETENUE	5
	LE SYSTEME EUROPEEN DE COMPTES 95.....	5
	LE PIB ET LE RNB AU CŒUR DU RAISONNEMENT ECONOMIQUE.....	5
	LA DETERMINATION DU PIB ET DU RNB.....	5
	PERIMETRE DE CALCUL : LE CHAMP D'OBSERVATION.....	7
3.	DISPOSITIF MIS EN PLACE EN PRINCIPAUTE.....	9
	DETERMINATION DES ALGORITHMES DE CALCUL.....	9
	METHODE D'EXTRAPOLATION RETENUE POUR LES RESULTATS DU PIB.....	9
4.	RESULTATS	12
	RNB – UN AGREGAT EN COURS D'ELABORATION.....	12
	PIB : PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AGREGAT.....	12
	ANNEXE 1 ALGORITHME DE CALCUL DU PIB.....	17

1. Enjeux

Monaco : une économie dynamique et diversifiée

Au cours du XXe siècle, la Principauté de Monaco a connu un fort développement économique.

Très tôt, la Principauté a choisi de se différencier par la qualité de ses équipements. Cette dynamique a permis à l'économie de se développer et d'attirer des investisseurs, des entrepreneurs et de la main d'œuvre qualifiée en Principauté.

Aujourd'hui, Monaco compte plus de 44 000 emplois (publics et privés) pour 34 347 habitants. Chaque jour, 32 000 Français et 4 000 Italiens viennent y travailler. Le chiffre d'affaires généré en Principauté s'élève à près de 13,2 milliards d'euros en 2006¹ (soit une augmentation de 19,7% par rapport à 2005).

L'économie monégasque est diversifiée: commerces de détail, professions libérales, services, industries, tourisme, immobilier, travaux publics, banques et finances.

- ❖ La banque et la finance (avec près de 70 établissements bancaires, sociétés financières et de gestion) connaissent une forte et régulière progression en terme de gestion d'actifs qui s'élève à un peu plus de 70 milliards d'€ en 2006. Les activités financières sont contrôlées par le SICCFIN (Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers) créé en 1994 pour la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
- ❖ Le tourisme reste un secteur phare de l'économie monégasque, avec plus de 313 000 arrivées et 900 000 nuitées en 2006. Le Grimaldi Forum, centre culturel et de congrès, a donné une nouvelle dimension au tourisme d'affaires par l'accueil de congrès de plus grande importance. Par ailleurs, la reconfiguration du Port Hercule doit offrir à la plaisance de meilleures conditions de mouillage et permettre l'accueil de croisières haut de gamme. En 2006, 199 paquebots ont été accueillis pour un total de 181 000 passagers en escale.
- ❖ Le secteur de l'industrie, qui compte 104 établissements pour 3 451 emplois, est présent sur plus de 200.000 m². Des solutions d'aménagement et de sélection de ces entreprises ont été mises en place telles que des usines en étages et des entreprises choisies pour leurs activités non polluantes.
- ❖ Le secteur des services est très varié : de l'information aux télécoms, du transport aux activités maritimes, de la banque aux assurances, ce secteur génère près de 17.000 emplois toutes activités confondues.

¹ Source DSF

- ❖ Grâce aux spécificités des constructions locales (normes antisismiques, polders, gratte-ciel...), le BTP est un secteur d'excellence. Les entreprises du BTP ont acquis un savoir-faire incomparable dans certains domaines comme les travaux sous-marins et souterrains. Les technologies, notamment en matière de sécurité, sont également à la pointe du progrès.
- ❖ Le commerce de détail concerne 1 196 établissements et représente un chiffre d'affaires de 1,4 milliards d'euros.
- ❖ Le commerce de gros représente un chiffre d'affaires de 4,83 milliards d'euros.

Le dynamisme et l'environnement propice du tissu économique monégasque ont permis, comme en 2005, l'installation d'entreprises compétitives.

Un engagement pris par la Principauté sur le plan international

Le 15 septembre 2005, lors de son allocution devant l'Assemblée Générale des Nations Unis, S.A.S. le Prince Albert II de Monaco a réaffirmé l'engagement de la Principauté relatif aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. A ce titre, la Principauté participera à la politique d'aide au développement définie par l'ONU. Cette participation prendra la forme d'une contribution ou aide qui atteindra 0,7% de la richesse nationale de Monaco en 2015.

Les agrégats économiques : Un outil du débat entre Etats

Le Produit Intérieur Brut (PIB) et le Revenu National Brut (RNB) synthétisent l'activité économique. Ces deux agrégats sont des éléments d'information indispensables dans le débat économique contemporain. Ils permettent de suivre et d'apprécier l'efficacité des politiques économiques menées, ils permettent aussi d'établir des comparaisons avec d'autres, notamment au sein de la Communauté européenne.

2. Cadre réglementaire et méthodologie retenue

Le Système Européen de Comptes 95

Le système européen de comptes nationaux et régionaux (SEC 95), entré en vigueur en 1999, cohérent pour l'essentiel avec le Système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN 1993), définit un cadre qui assure la cohérence des évaluations au sein de l'Union Européenne.

Dans un souci de comparabilité et de transparence vis-à-vis de la communauté internationale et dans la mesure des informations disponibles, la Principauté s'est appuyée sur le SEC 95 pour élaborer les outils de mesure de la richesse nationale que sont le PIB et le RNB.

Le PIB et le RNB au cœur du raisonnement économique

Le PIB et le RNB, sont des agrégats qui mesurent l'un la richesse nationale et son évolution c'est-à-dire la croissance économique, l'autre l'ensemble des revenus primaires distribués dans l'économie.

Ils sont une synthèse des considérations théoriques de la macroéconomie et des considérations pratiques du cadre européen de comptabilité nationale (SEC).

La détermination du PIB et du RNB

Le PIB

Le PIB peut s'appréhender de trois manières, équivalentes en termes de résultat:

- comme indicateur d'activité

Le PIB est calculé comme la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité.

$$\begin{aligned} \text{PIB} &= \text{somme des VA brutes} \\ &+ \text{impôts sur les produits} \\ &- \text{subventions sur les produits} \end{aligned}$$

- comme indicateur de produit

Le PIB est la valeur des biens et services issus de la production des unités résidentes et disponibles pour des emplois finals. Il est calculé comme somme des emplois finals de biens et services par les unités institutionnelles résidentes.

- comme indicateur de revenu

Le PIB est égal à la somme des revenus primaires distribués par les unités productrices résidentes.

PIB = rémunération des salariés
+ Excédent Brut d'Exploitation et revenu mixte
+ Impôts sur la production
- Subventions

La Principauté a retenu l'approche du PIB comme indicateur des revenus dans la mesure où cette approche n'implique pas la mise en place immédiate de la comptabilité nationale. Les grands équilibres comptables permettent de comprendre la cohérence macroéconomique de ce choix.

Un PIB évalué en valeur

Le PIB ainsi calculé est évalué en « valeur », c'est-à-dire en euros courants.

Pour évaluer la croissance « réelle » des agrégats, il importe d'isoler l'effet dû à la variation des prix, de l'effet « volume ». Pour ce faire, on déflate le PIB en « valeur » de la variation de prix moyenne observée au cours de l'année écoulée. On obtient ainsi le PIB « en volume ».

L'indice des prix est à l'heure actuelle estimé à partir de l'évolution de l'indice des prix de la France. Le PIB en volume sera calculé en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation en prenant comme point de référence de l'évolution en volume:

- d'une part, l'année 2005 en tant qu'année de base pour le calcul des agrégats économiques de La Principauté, puisque cette année était la première année de calcul.
- D'autre part, l'année 2000, qui est l'année de référence pour l'ensemble des pays, et qui permettra une analyse comparative plus aisée.

Le RNB

Comme agrégat de revenus, le PIB s'intéresse aux revenus primaires versés par les unités résidentes. Pour passer des revenus versés aux unités résidentes aux revenus perçus par les unités résidentes :

- on soustrait tous les revenus primaires versés à des non résidents
- on ajoute tous les revenus primaires reçus des non résidents
- on soustrait les impôts sur la production versés au reste du monde
- on ajoute les subventions reçues du reste du monde

On obtient ainsi un autre agrégat de revenus primaires : le **Revenu National Brut**.

Périmètre de calcul : Le champ d'observation

La résidence

Le périmètre de calcul est **l'économie nationale**. Celle-ci regroupe l'ensemble des unités résidentes, c'est-à-dire des unités qui ont un centre d'intérêt économique sur le territoire économique.

La détermination du champ d'observation implique :

- La définition d'un territoire économique qui regroupe :
 - le territoire géographique de ce pays ;
 - les enceintes des zones franches, entrepôts et usines sous contrôle douanier;
 - l'espace aérien national, les eaux territoriales et la plate-forme continentale située dans les eaux internationales sur laquelle le pays dispose de droits exclusifs ;
 - les enclaves territoriales ;
 - les gisements situés dans les eaux internationales exploités par des unités résidentes.

- Un temps d'observation : l'année
 - Une unité est reconnue comme ayant un centre d'intérêt économique sur le territoire si elle y exerce des activités économiques pendant une période relativement longue c'est-à-dire pendant une durée d'un an ou plus. Le critère de la nationalité n'intervient pas.
 - Toute autre unité est classée comme non résidente

- Le découpage du territoire économique en différentes nomenclatures – agents économiques, opérations économiques, comptes.

La présence sur le territoire économique.

Pour faciliter les comparaisons internationales, il est intéressant de calculer les agrégats économiques par tête. Le PIB par tête est un bon indicateur de la performance économique d'un pays.

Le SEC retient la population résidente sur le territoire économique (Cf. supra)
Toutefois il importe de tenir compte des spécificités économiques.

Dans le cas de la Principauté, la population salariée est composée, comme le montre le tableau ci-dessous, de « travailleurs journaliers ». Compte tenu de leur poids économique il est apparu nécessaire de retenir un critère géographique pour le calcul du PIB par tête.

La population de référence retenue comprend à la fois la population résidente et la population salariée non résidente présente sur le territoire économique.

	2006	2005
Résidents (toutes nationalités)	34.347	34.021
Salariés non résidents (France)	32.484	31.386
Salariés non résidents (Italie)	3.640	3.566
Population totale de référence	70.471	68.973

3. Dispositif mis en place en Principauté

Pour répondre aux objectifs décrits précédemment, le Département des Finances et de l'Economie de la Principauté a mis en place un groupe de travail piloté par la Direction de l'Expansion Economique visant à définir le territoire et à recenser les agents économiques ainsi que les éléments statistiques nécessaires à l'élaboration des agrégats financiers. Pour ce faire, certains éléments contribuant à l'élaboration du PIB ont nécessité la mise en place d'une enquête statistique au niveau national.

Concernant le RNB, des groupes de travail complémentaires et un dispositif spécifique de recensement des informations ont été mis en place. Du fait de la complexité des flux à recenser, les premières données devraient être disponibles en 2009.

Détermination des algorithmes de calcul

Ce vaste projet a eu pour objectif principal de définir les algorithmes de calcul des agrégats économiques (cf. annexe 1) et mettre en cohérence l'ensemble des informations recensées.

Méthode d'extrapolation retenue pour les résultats du PIB

Les données relatives à l'EBE des agents économiques monégasques ont été obtenues au travers d'une enquête mise en place en 2006.

Sur les 5 708 questionnaires envoyés aux sociétés monégasques, le taux de réponse a été de 76%. Pour appréhender le niveau global d'EBE, des méthodes statistiques d'extrapolation ont ainsi été utilisées. Certaines informations concernant les sociétés non répondantes ont tout de même pu être exploitées, en particulier la Forme juridique, le Secteur et Sous-secteur d'activité ainsi que l'effectif pour certaines d'entre elles.

Dans un premier temps, les variables discriminantes de l'EBE ont été déterminées sur la base des informations transmises par les sociétés répondantes. Ainsi, les analyses statistiques ont permis de déterminer cinq variables discriminantes :

1. La taille de l'entreprise : Les 100 entreprises les plus importantes ont été traités différemment. L'objectif était de ne pas reproduire le caractère atypique de ces sociétés sur l'ensemble des sociétés non répondantes.
2. La forme juridique
3. L'appartenance à un secteur d'activité
4. L'effectif de la société
5. La masse salariale

Cependant, les informations disponibles sur les sociétés non répondantes ne nous ont pas permis d'exploiter la totalité de ces variables explicatives. A titre d'exemple, les analyses statistiques montrent que le nombre de salariés semble être une variable discriminante de



Mars 2008

l'EBE. Mais cette information n'a pu être exploitée dans la mesure où le nombre de salariés est rarement disponible pour les sociétés non répondantes. Les travaux ont donc été recentrés sur les variables connues de ces sociétés à savoir la forme juridique, le secteur et le sous-secteur d'activité.

Dans un second temps, les résultats issus des analyses discriminantes ont été corrigés du biais entraîné par l'existence de valeurs atypiques. Ainsi, pour une forme juridique et un sous secteur d'activité, 90% des données ont été conservées pour l'extrapolation. L'objectif étant d'avoir une estimation moins volatile de l'EBE et non biaisée par des entreprises atypiques de la classe considérée. Après avoir corrigé les estimations moyennes d'EBE par classes, l'extrapolation a pu être effectuée en utilisant l'information disponible des sociétés non répondantes.

Détermination du PIB par secteur

Les secteurs retenus

Dans le cadre des analyses effectuées jusqu'à présent par la plupart des administrations monégasques ont été identifiés 16 secteurs d'activités au sein du tissu économique de la Principauté.

Secteurs d'Activité de Monaco	Grands Secteurs d'Activité
Agriculture, chasse et pêche	Agriculture, chasse et pêche
Industrie	Industrie
Electricité, Gaz	
Travaux Publics	
Commerce de détail	Services
Commerce de Gros	
Hôtellerie	
Intermédiaires	
Poste, Télécom	
Auxiliaires du commerce	
Immobilier	
Transports	
Banques et Auxiliaires financiers	Finances
Spectacles et audio visuel	Services
Divers (hors agriculture)	
Administrations	

Des hypothèses structurantes pour le calcul du PIB par secteur :

Concernant les salaires, la DEE s'est appuyée sur les agrégats communiqués par les caisses de sécurité sociale et Assedic pour chacun des secteurs identifiés.

L'EBE de chacun des secteurs a été extrapolé en s'appuyant sur la même méthode que celle retenue pour le calcul global du PIB (cf. supra).

Les subventions ont été affectées et pondérées à chacun des secteurs selon leur nature et leur destination.

Concernant la répartition des impôts par secteur d'activité, plusieurs analyses ont été menées. Sur ces bases, les règles de ventilation suivantes ont été arrêtées :

- ❖ Concernant la T.V.A. collectée, une petite partie est constituée d'un compte "divers" et d'un compte "Non ventilés par secteur". Il a été admis qu'il était envisageable d'appliquer à ces deux postes, une clé de répartition correspondant à celle de la partie connue par secteur de la TVA perçue.
- ❖ De la même manière, il a été admis que cette clé de répartition pouvait s'appliquer à l'ensemble des autres postes ci-dessous listés :
 - Reversement français au titre du compte de partage de la TVA,
 - Droits d'importation,
 - Droits annuels de naturalisation des navires,
 - T.I.P.P. et droits de consommation sur les tabacs,
 - Bénéfices du Monopole des tabacs,
 - Droit de bail,
 - Droits de timbre,
 - Taxes sur les conventions d'assurance,
 - Droit de consommation sur les alcools,
 - Droits perçus sur les véhicules des entreprises.
- ❖ En revanche, il a été convenu d'affecter les articles budgétaires "TVA Immobilière" et "Droits de mutation à titre onéreux" au secteur de l'immobilier.

Un PIB en euros courants et en euros constant

Pour évaluer le PIB en euros constant, a été appliqué aux agrégats 2005 un indice de revalorisation / d'inflation. Compte tenu des caractéristiques et de la situation géographique du territoire de la Principauté, il a été convenu de s'appuyer sur les données et hypothèses retenues pour évaluer le PIB français et communiquées par l'INSEE.

Les comptes annuels à prix constants (dit aussi « en volume ») de la base 2000 sont présentés « au prix de l'année précédente, chaînés, base 2000 ».

L'objectif de cette présentation est de fournir aux utilisateurs des agrégats les meilleures séries temporelles à prix constants. En effet, l'évolution d'un agrégat à prix constants est le plus interprétable lorsque l'année des prix constants est assez proche de l'année des prix sous revue.

C'est pourquoi les évolutions de agrégats à prix constants des comptes nationaux annuels pour une année donnée sont calculés systématiquement en prenant comme base les agrégats à prix courants de l'année précédente, et en leur appliquant les évolutions aux prix de l'année précédente. Ces séries sont ensuite nommées 100 en 2000, puis multipliées par la valeur à prix courants de l'agrégat en 2000, de façon à ce que les utilisateurs aient en même temps à leur disposition l'ordre de grandeur de l'agrégat.

Résultats

RNB – un agrégat en cours d'élaboration

Dans le prolongement des travaux effectués en 2006, les différents groupes de travail ont poursuivis leurs analyses. Dans l'attente de leurs résultats, il ne sera procédé à aucune communication sur les travaux en cours.

PIB : Présentation synthétique de l'agrégat

Le PIB 2005 constitue l'année de base pour cet agrégat. Il est évalué en « valeur », c'est-à-dire en euros courants. Il est déterminé « par tête ».

Compte tenu des spécificités du Territoire Monégasque, la population retenue pour ce calcul correspond à la population résidente et « présente salariée ».

Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau ci-après :

	2006	2005
	€ Courant	€ Courant
Rémunérations	1.885.286	1.759.820
Excédent Brut d'Exploitation	1.537.545	1.410.000
Impôts sur la Production	463.942	428.551
Subventions	(169.315)	(156.680)
PIB Brut (en K€)	3.717.457	3.441.691
Population de référence	70.471	68.973
PIB Brut par Tête (en €)	52 752	49 899

Taux d'indice des prix à la consommation base 100 -2005 pour 2006 : 1,5 %

	2006 € de 2000	2005 € de 2000
PIB Brut (en K€)	3.306.170	3.131.660
Population de référence	70.471	68.973
PIB Brut par Tête (en €)	46 915	45 404

Taux d'indice des prix à la consommation base 100 -2000 pour 2005 : 9,9 %

Taux d'indice des prix à la consommation base 100- 2000 pour 2006 : 12 ,44 %

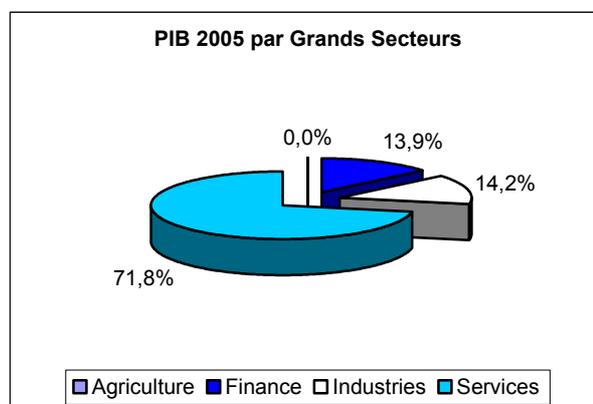
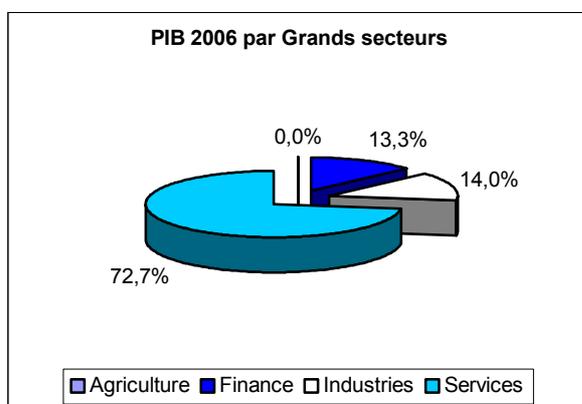
(source INSEE , comptes nationaux)

La croissance en valeur est donc de 8 % et la croissance en volume (base 100 en 2000) de 5,57%.

Un PIB par secteur d'activité

Le P.I.B. par grands secteurs d'activité :

<u>Secteurs</u>	2006 € Courant	2005 € Courant	Evolution 2005/2006
Agriculture	0	0	-
Finances	494 620 735	479 148 534	3,2%
Industrie	518 745 712	489 863 237	5,9%
Services	2 704 091 201	2 472 679 058	9,4%
Total PIB	3 717 457 648	3 441 690 829	8,0%

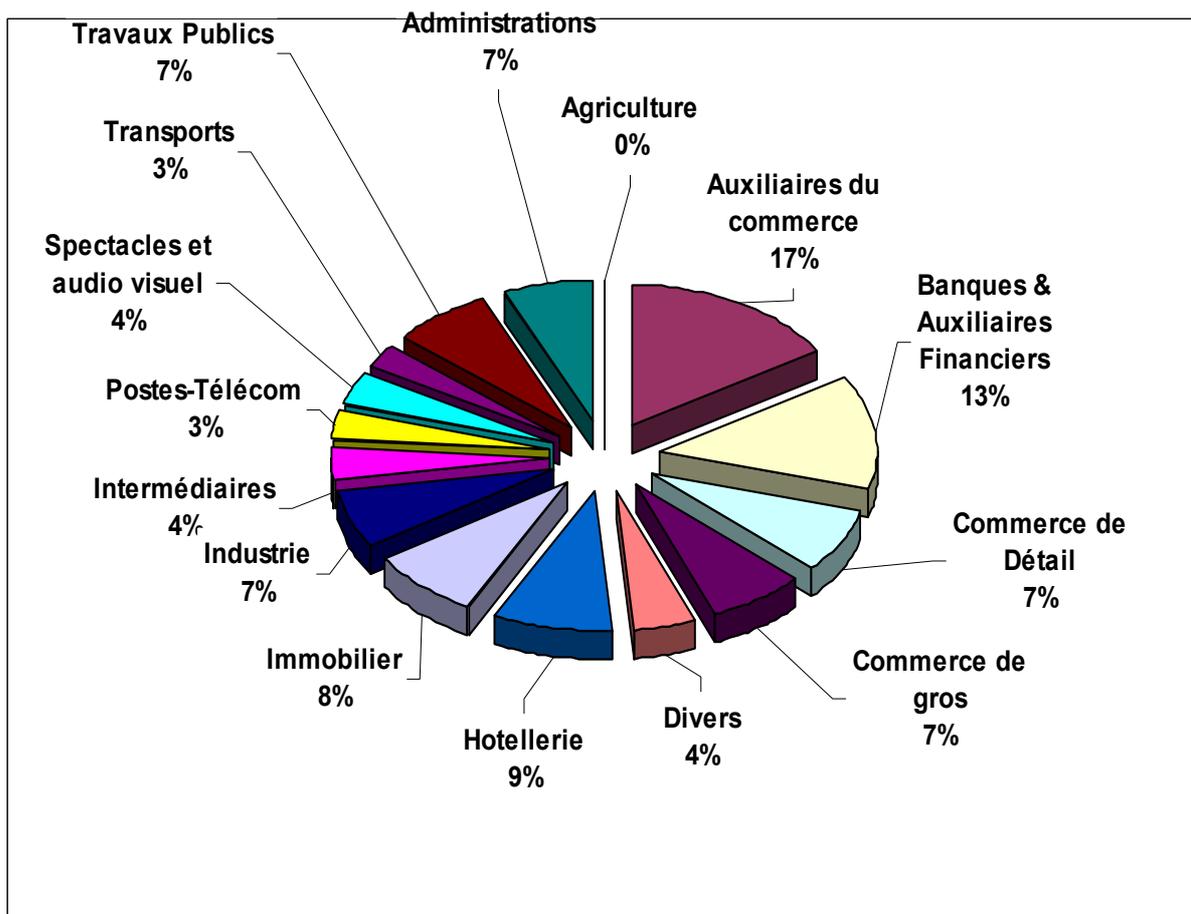


Le secteur des services constitue près des trois quarts du PIB de la Principauté de Monaco.

Le P.I.B. par secteurs d'activité :

SECTEURS Evolution en euros constants	2006	2005	Evolution 2005/2006
Agriculture	-	-	-
Auxiliaires du commerce	530 310 382	482 390 913	9,93%
Banques & Auxiliaires Financiers	439 897 488	435 985 927	0,90%
Commerce de Détail	246 851 058	223 741 464	10,33%
Commerce de gros	244 888 767	232 414 540	5,37%
Divers	141 356 340	143 079 124	-1,20%
Hotellerie	294 407 141	250 959 894	17,31%
Immobilier	278 146 551	276 088 762	0,75%
Industrie	224 676 833	216 629 708	3,71%
Intermédiaires	119 583 917	109 256 237	9,45%
Postes-Télécom	104 957 303	96 583 799	8,67%
Spectacles et audio visuel	133 761 896	129 292 299	3,46%
Transports	89 572 599	81 267 219	10,22%
Travaux Publics	236 676 522	229 105 722	3,30%
Administrations	221 083 292	224 861 198	-1,68%
Total PIB	3 306 170 089	3 131 656 805	5,57%

Le poids de chaque secteur dans le PIB 2006



Plus de la moitié du PIB monégasque est constitué par cinq secteurs d'activité :

- les auxiliaires du commerce (16%)
- les banques et des auxiliaires financiers (13,3%)
- l'hôtellerie (8,9%)
- l'immobilier (8,4%)
- le commerce de détail (7,5%)

Le secteur *des auxiliaires du commerce* est celui qui contribue de façon la plus importante au PIB de la Principauté de Monaco, c'est également celui qui progresse le plus en valeur de 2005 à 2006 . Cette progression est due aux performances des entreprises de ce secteur dont l'EBE augmente fortement.

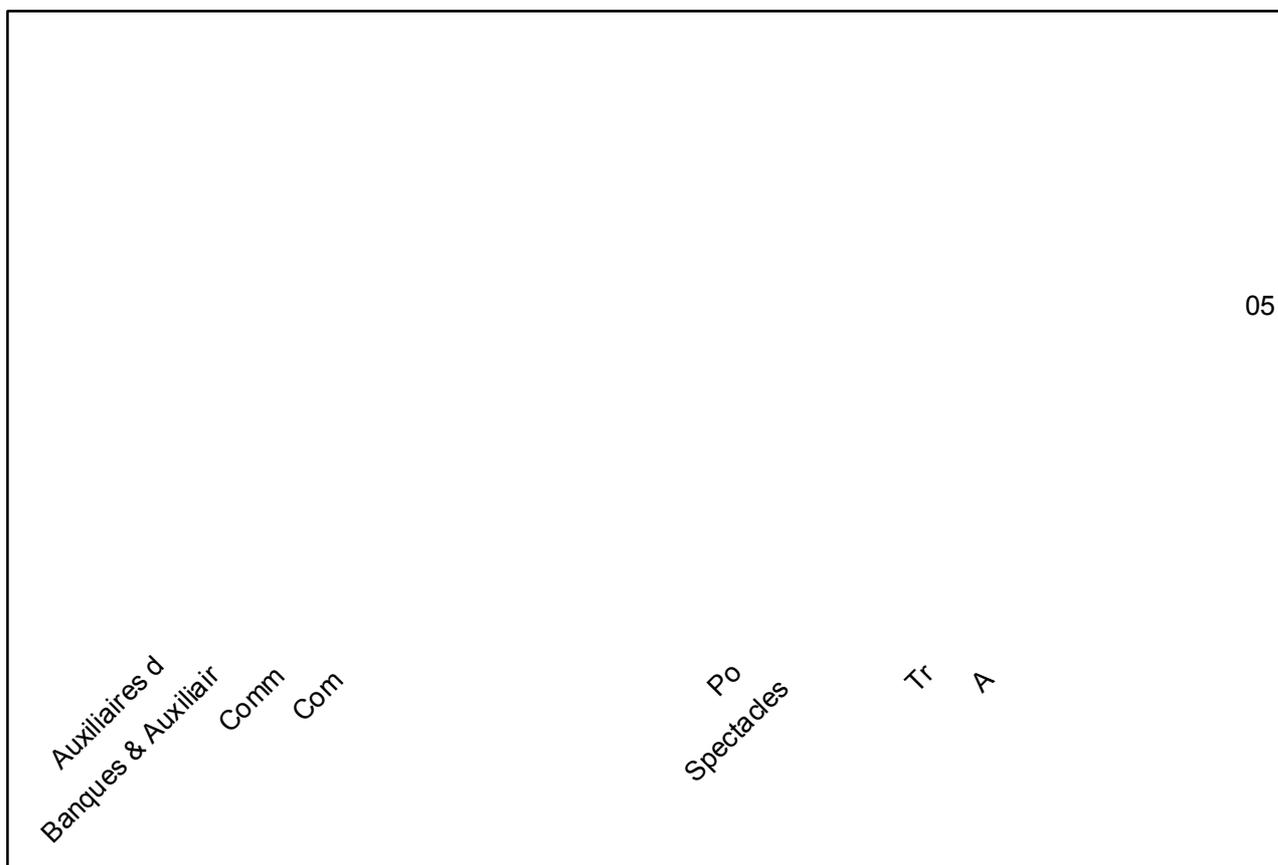
Mars 2008 Le deuxième contributeur au PIB est constitué par les **banques et les auxiliaires financiers**. Cette performance est en phase avec la structure et l'évolution du chiffre d'affaires de ce secteur.

L'hôtellerie est le troisième secteur en terme d'importance dans la structure du PIB, et représente la plus forte croissance enregistrée entre 2005 et 2006. Cette croissance de l'ordre de 20% s'explique principalement par un phénomène exceptionnel lié au chantier d'un nouvel hôtel. La progression retraitée de ce phénomène serait de l'ordre de 8%.

L'immobilier représente le quatrième secteur en terme de contribution au PIB et connaît une croissance modérée.

Le commerce de détail enfin, constitue le cinquième contributeur au PIB monégasque et progresse fortement.

Poids des différents secteurs dans le PIB
Evolution 2005/2006 (en millions d'euros constants base 100 de 2000)



Annexe 1 Algorithme de calcul du PIB

1) *Produit Intérieur Brut*

- **PIB =**
 - + **Rémunérations et charges sociales (D1)**
 - + **Excédent Brut d'Exploitation et Revenus mixtes**
 - + **Impôts sur la production (D2)**
 - **Subventions (D3)**

2) *Rémunérations et charges sociales*

- **Rémunérations et charges sociales = D1**
 - + Salaires & traitements bruts en espèces
 - + Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs
 - + Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs

3) *Excédent Brut d'Exploitation et revenus mixtes*

- **Si le déclarant remplit le questionnaire Q1 global :**
EBE = Mtt EBE
- **Si le déclarant remplit le questionnaire Q1 détaillé :**
EBE =
 - + Chiffre d'Affaires HT
 - + Production immobilisée
 - Montant des achats
 - ± Variations des stocks
 - Consommations de l'exercice
 - + Subventions d'exploitation
 - Impôts, taxes et versements assimilés
 - Salaires & Rémunérations brutes
 - Total des cotisations sociales
- **Si le déclarant remplit le questionnaire Q2 :**
EBE =
 - + CA / Honoraires et/ou Soins facturés
 - Achats et charges de l'exercice
 - ± Variations des stocks
 - + Subventions d'exploitation
 - Salaires et rémunérations brutes
 - Total des cotisations sociales

4) Impôts sur la production

- **TVA = D211**
 - + TVA nette collectée en Principauté (hors TVA immobilière)
 - ± Versements français au titre du compte de partage.
- **Impôts sur les importations = D212**
 - + Droits d'importation
 - + Droit annuel de naturalisation des navires
- **Autres impôts sur les produits = D214**
 - + T.I.P.P. et droits de consommation sur les tabacs
 - + Bénéfices du monopole des tabacs
 - + Droits de mutation à titre onéreux
 - + Droit de bail
 - + Droit de timbre
 - + Taxe sur les conventions d'assurance
 - + TVA immobilière
 - + Droit de consommation sur les alcools
- **Autres impôts sur la production = D29**
 - + Impôts liés à la propriété ou l'utilisation de biens immobiliers, de machines, de véhicules et d'équipements. Impôts sur masse salariale, sur autorisation d'exercer une activité professionnelle, sur les émissions polluantes.
- **Impôts sur la production = D2**
 - + TVA
 - + **Impôts sur les importations**
 - + **Autres impôts sur les produits**
 - + **Autres impôts sur la production**

5) Subventions

- **Subventions = D3 (D393 + D399)**
 - + Dotation de fonctionnement de la mairie
 - + Dotation de fonctionnement du CHPG
 - + Dotation de fonctionnement des autres établissements publics
 - + Subventions dans le domaine éducatif et culturel
 - + Subventions des politiques publiques
 - + Subventions dans le domaine social et humanitaire
 - + Aides au sport
 - + Organisation de manifestations en Principauté